



## AVIS PUBLIC

---

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION RÈGLEMENT 22-391

---

Il est par les présentes donné, par la soussignée, madame Francine Perras greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Alexandre, que le rôle de perception suite au *Règlement 22-391 Établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud-Ouest, branche 20* est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

L'envoi des comptes de taxes sera fait dans les délais prévus.

Les comptes de taxes seront payables selon l'échéance suivante :

- 25 mars 2021

Donné à Saint-Alexandre  
Le 23 février 2022

**Francine Perras**  
Greffière – trésorière adjointe